



Assemblée communale no 1 de la commune de Bas-Intyamou

**du 12 mai 2026 de 20.00 h. à 20.45 h.
à la salle Bourgo – Route de l'Intyamou 36 à Enney**

- Présidence :** Monsieur Olivier Pharisa, Syndic
- Convocations :** Feuille officielle du canton de Fribourg du 1^{er} mai 2026
Affichage aux piliers publics
Chroniques de Bas-Intyamou no 151
Convocation à tous les ménages
- Electeurs inscrits :** **1246**
- Citoyens présents :** **39 citoyens actifs à l'ouverture de la séance**
- Scrutateurs :** M. Jean-Philippe Heck et Mme Catherine Décrind
- Preneur du PV :** Mme Erika Dupont Secrétaire communale

M. le Syndic ouvre cette première assemblée de législature 2026-2031; il indique le nombre de citoyens actifs inscrits dans la commune et le nombre de personnes présentes. Il précise que Mme Erika Dupont Secrétaire communale ne vote pas. Deux personnes sont présentes en qualité d'auditrices.

Il précise que l'assemblée est enregistrée, ceci pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit une fois celui-ci approuvé.

Il encourage les personnes présentes à bien lever la main lors des votes et demande aux scrutateurs de compter les citoyens qui sont placés dans leurs rangées ; ils communiquent à chaque demande (oui, non, abstention) le nombre de votants, lequel correspond aux personnes présentes.

Il rappelle que si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret, la demande doit être approuvée par le cinquième des citoyens actifs présents, selon l'art. 18 al. 2 de la Loi sur les communes.

M. le Syndic commente en introduction la constitution du Conseil communal et la répartition des dicastères ; dès l'assermentation du 25 avril dernier, les membres du Conseil communal se sont réunis pour constituer le Conseil. Il relève que peu de changements ont été effectués, les conseillers sortants s'étant tous représentés et ont été élus.

Il donne ensuite lecture du tractanda de ce soir : s'agissant de la première assemblée de la période, il est nécessaire d'élire les membres des commissions obligatoires et de définir le mode de convocation.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 décembre 2025 (il ne sera pas lu)
2. Choix du mode de convocation pour la période législative 2026-2031
3. Election des membres de la Commission financière
4. Election des membres de la Commission des naturalisations
5. Election des membres de la Commission de l'aménagement et de l'énergie
6. Comptes 2025
 - a) De résultats
 - b) Des investissements
 - c) Rapport de la Commission financière et de l'organe de révision
 - d) Rapport de gestion
 - e) Approbation
7. Demande pour une délégation de compétences pour la vente de l'immeuble Chemin de l'Ecole 12 à Villars-sous-Mont
 - a) Préavis de la Commission financière
 - b) Approbation
8. Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire
 - a) Approbation
9. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale pouvaient être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale, les comptes et le règlement de l'AES étaient publiés sur le site www.bas-intyamon.ch

« Celles et ceux qui acceptent d'élire les candidats cités ci-dessus le font en levant leur bulletin »

Résultat : 39 oui 0 non 0 abstention

Il remercie les membres sortants pour leur travail et félicite les membres élus ce soir.

4. Commission des naturalisations

M. le Syndic explique que la commune ne reçoit que quelques dossiers de demande de naturalisation annuellement. Entre 1 et 3 demandes tout au plus. Il s'agit d'étudier les dossiers et d'auditionner les candidats à la naturalisation. La Commission rend ensuite un préavis au Conseil communal.

Les candidats à l'élection à la Commission des naturalisations sont :

- Mme Catherine Décrind, Estavannens, sortante
- Mme Ariane Favre, Villars-sous-Mont, sortante
- M. Antonio Gumbau, Enney, sortant
- M. Eric Barras, Vice-Syndic, sortant
- Mme Véronique Dey, Conseillère communale, sortante
- Mme Anne-Marie Seydoux, Conseillère communale, sortante.

Aucune autre candidature n'est annoncée, **M. le Syndic** propose de voter les candidats à la Commission des naturalisations en une seule fois.

« Celles et ceux qui acceptent d'élire les candidats cités ci-dessus le font en levant leur bulletin »

Résultat : 39 oui 0 non 0 abstention

Il remercie les membres sortants pour leur travail et félicite les membres élus ce soir.

5. Election des membres de la Commission de l'aménagement et de l'énergie

M. le Syndic relève que les membres de la Commission de l'aménagement et de l'énergie ont eu peu de travail durant cette dernière période. En effet, le plan d'aménagement local a connu très peu de modifications et les projets liés à l'énergie étaient en cours, notamment l'assainissement de l'éclairage public dans les 3 villages.

Lors de projets de constructions de bâtiments communaux, le Conseil communal forme une commission de bâtisse et il profite d'intégrer des membres de la Commission de l'aménagement pour suivre le projet. Cela a été le cas par exemple pour l'école d'Estavannens lors de son agrandissement.

Ce tableau met en évidence l'écart entre le budget et les comptes effectifs. Les charges sont légèrement supérieures aux prévisions ; les revenus étant nettement meilleurs qu'attendus, l'équilibre est atteint.

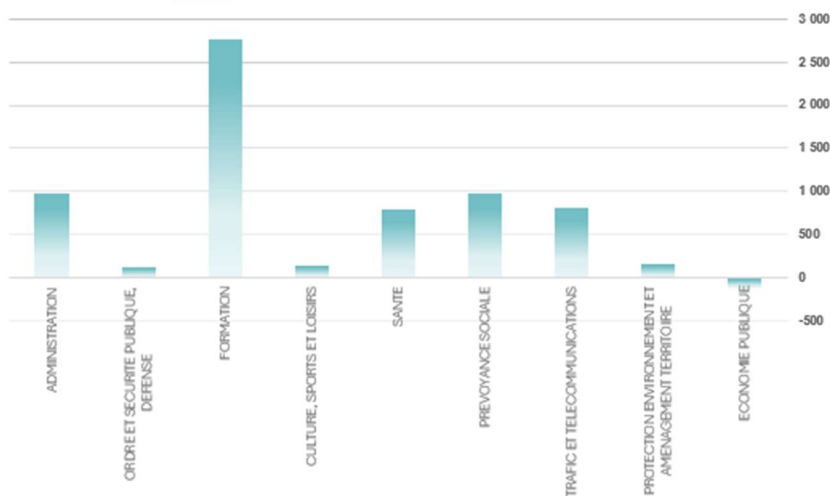
Il souligne que l'évolution favorable des recettes permet d'aboutir à un résultat positif.

Compte de résultats 2025

En milliers de francs		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	1'095	127	939	135	921	110
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	249	120	231	112	219	138
2	FORMATION	3'340	580	3'247	570	2'979	530
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	149	4	136	4	114	3
4	SANTE	800	9	827	4	726	14
5	PREVOYANCE SOCIALE	980	5	940	2	886	5
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	864	63	805	75	820	42
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	1'319	1'158	1'095	910	1'333	1'148
8	ECONOMIE PUBLIQUE	1'744	1'871	1'860	1'742	1'720	1'612
9	FINANCES ET IMPÔTS	291	7'058	228	6'265	486	6'736
TOTALISATION		10'829	10'996	10'309	9'819	10'203	10'338
Résultat			+166		-490		+135

La récapitulation des comptes présentée par chapitre et par dicastère démontre que certains chapitres restent très fortement déficitaires, notamment la santé, la prévoyance sociale ou encore la formation, ce qui est classique pour une commune. Le résultat positif final démontre néanmoins une bonne maîtrise générale des finances communales.

Répartition des charges nettes 2025 par dicastère (charges ./ revenues) en milliers de francs



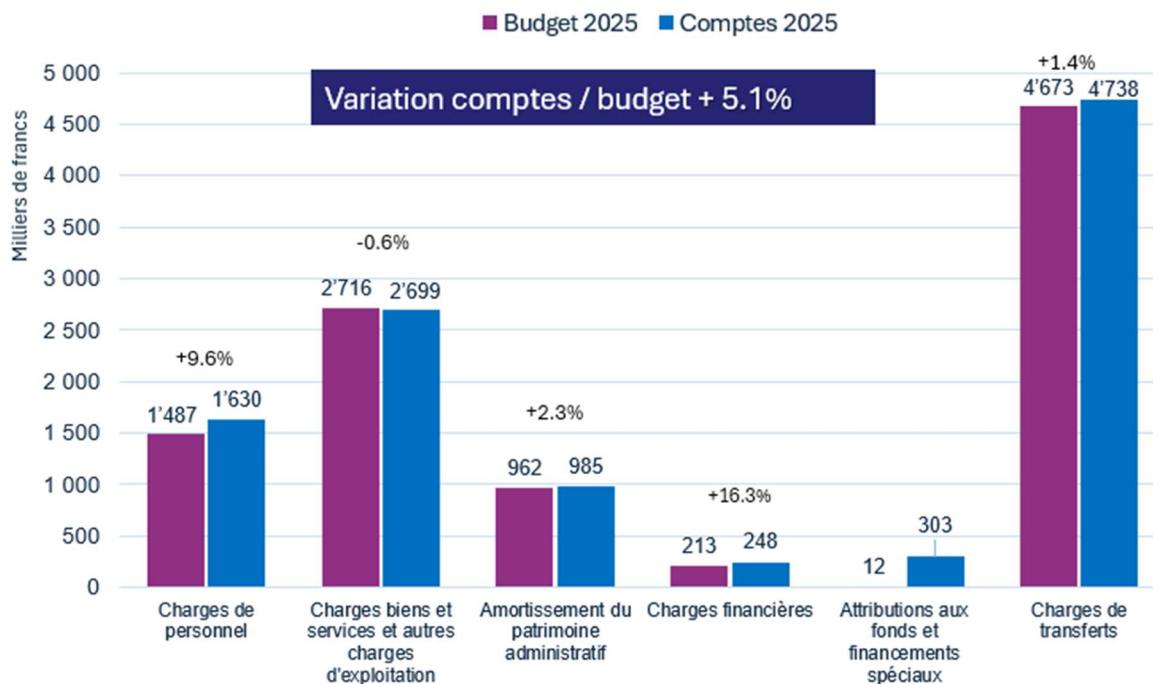
Ce graphique illustre la répartition des charges nettes après déduction des revenus. Les domaines les plus importants restent l'enseignement, la santé et la prévoyance sociale, qui représentent une part majeure des dépenses communales. Il démontre bien où se situent les principaux enjeux financiers pour la commune.

Charges du compte de résultats

	Comptes 2025 Charges	Budget 2025 Charges
Charges	10'829'488.09	10'308'643.36
Charges de personnel	1'629'554.60	1'486'594.01
Charges biens et services et autres charges d'exploitation	2'698'844.85	2'715'972.10
Amortissement du patrimoine administratif	984'650.53	962'140.49
Charges financières	247'957.14	213'127.40
Attributions aux fonds et financements spéciaux	302'624.42	12'164.45
Charges de transferts (<i>charges liées</i>)	4'738'368.90	4'673'117.71
Imputations internes	227'487.65	245'527.20

Les principales catégories de charges sont détaillées ; les charges du personnel sont bien maîtrisées.

Par contre, les charges de transferts, soit les participations aux dépenses cantonales et régionales, sont en hausse continue. La commune n'a pas ou peu de marge de manœuvre sur ces décisions.

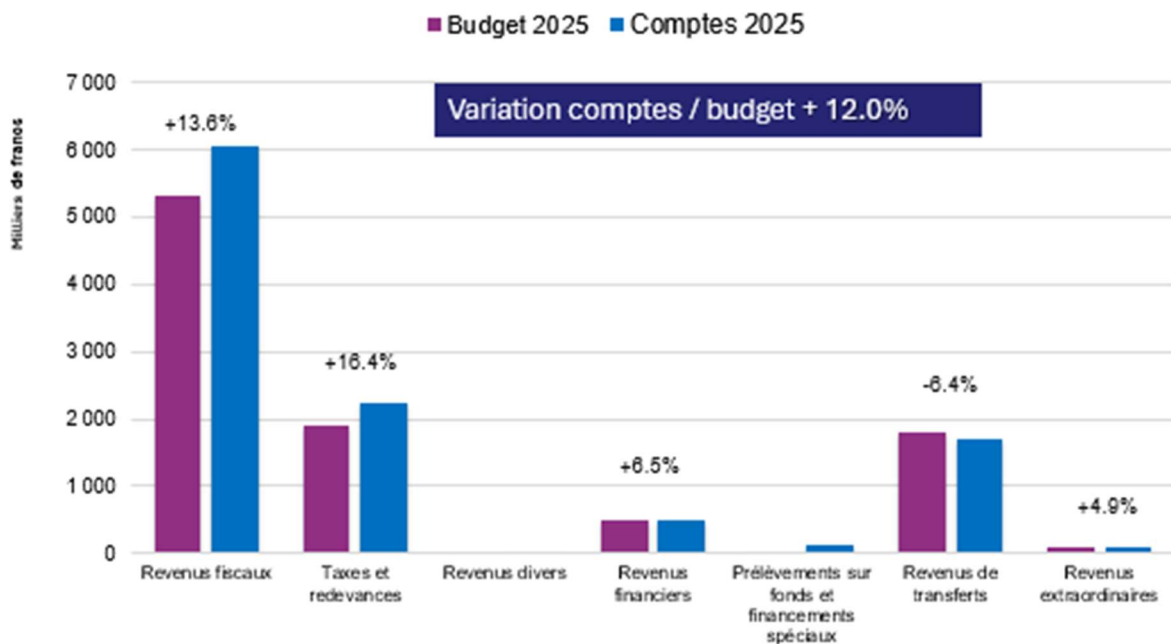


Le graphique permet de comparer les charges effectives au budget. Certaines rubriques sont légèrement inférieures aux prévisions, tandis que d'autres connaissent des dépassements modérés. Globalement, l'évolution reste contenue et compatible avec l'équilibre financier présenté précédemment.

Revenus du compte de résultats

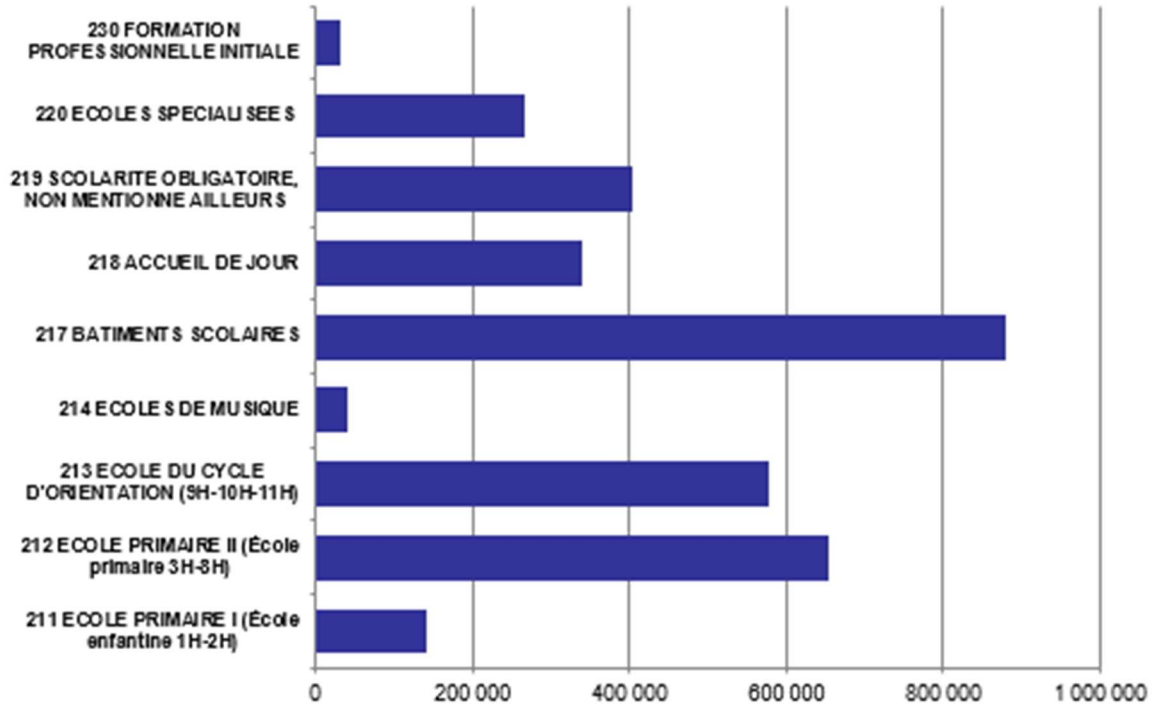
	Comptes 2025 Revenus	Budget 2025 Revenus
Revenus	10'995'957.96	9'818'637.08
Revenus fiscaux	6'051'610.47	5'329'000.00
Taxes et redevances	2'251'665.82	1'885'442.49
Revenus divers	40'161.60	
Revenus financiers	508'467.98	477'246.98
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	135'207.93	24'460.05
Revenus de transferts (<i>revenus liés</i>)	1'691'373.10	1'807'576.31
Revenus extraordinaires	89'983.41	85'783.85
Imputations internes	227'487.65	209'127.40

Ce tableau représente la structure des revenus communaux. Les recettes fiscales restent naturellement la principale source de financement de la commune. On remarque également des revenus divers plus élevés, notamment liés à des imputations internes ou à des travaux imputés aux investissements.



Les revenus sont globalement supérieurs aux prévisions budgétaires. Cette amélioration provient principalement des recettes fiscales ainsi que de certains revenus divers. Cet écart positif sur les revenus explique en grande partie le bon résultat final des comptes 2025.

Enseignement et formation – répartition des charges totales



Ce chapitre représente l'un des postes les plus importants du budget communal. Les charges se situent légèrement au-dessus du budget, mais restent cohérentes avec les prestations fournies et les obligations légales de la commune.

Les bâtiments scolaires et les participations aux cycles d'orientation constituent les principales dépenses du poste.

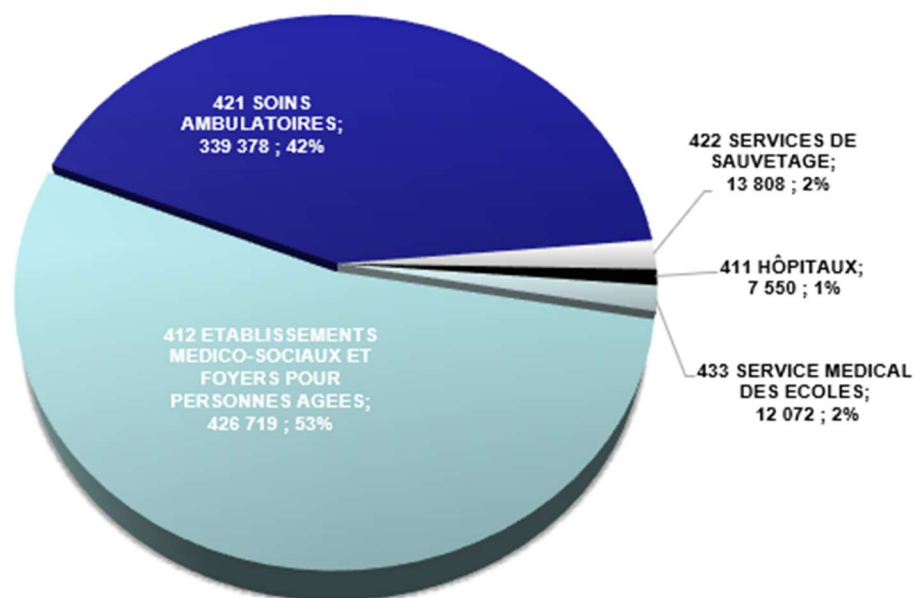
Santé



+ CHF 79'160 (+ 11.1%) par rapport aux comptes 2024

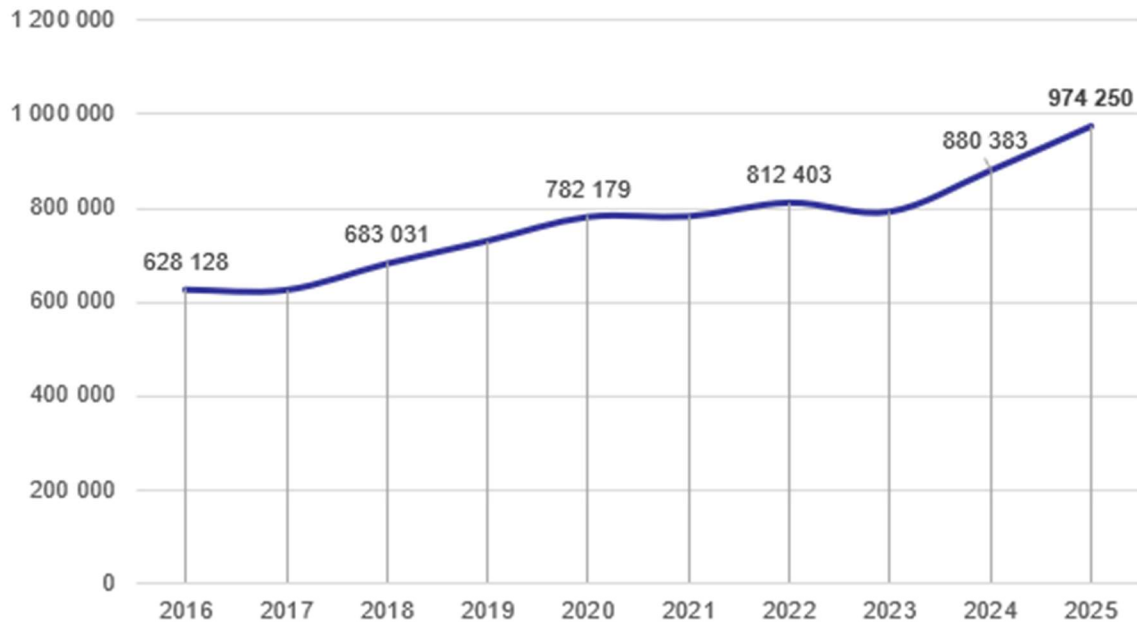
Les charges liées à la santé poursuivent leur progression ; l'augmentation est de 11 % par rapport aux comptes 2024. Il s'agit essentiellement de charges cantonales et régionales sur lesquelles la commune n'a qu'une influence limitée.

Répartition du total des charges du chapitre Santé



Ce graphique explique que la plus grande part des dépenses de santé concerne les homes et établissements médico-sociaux. Ces charges représentent aujourd'hui un enjeu financier important pour l'ensemble des communes.

Prévoyance sociale



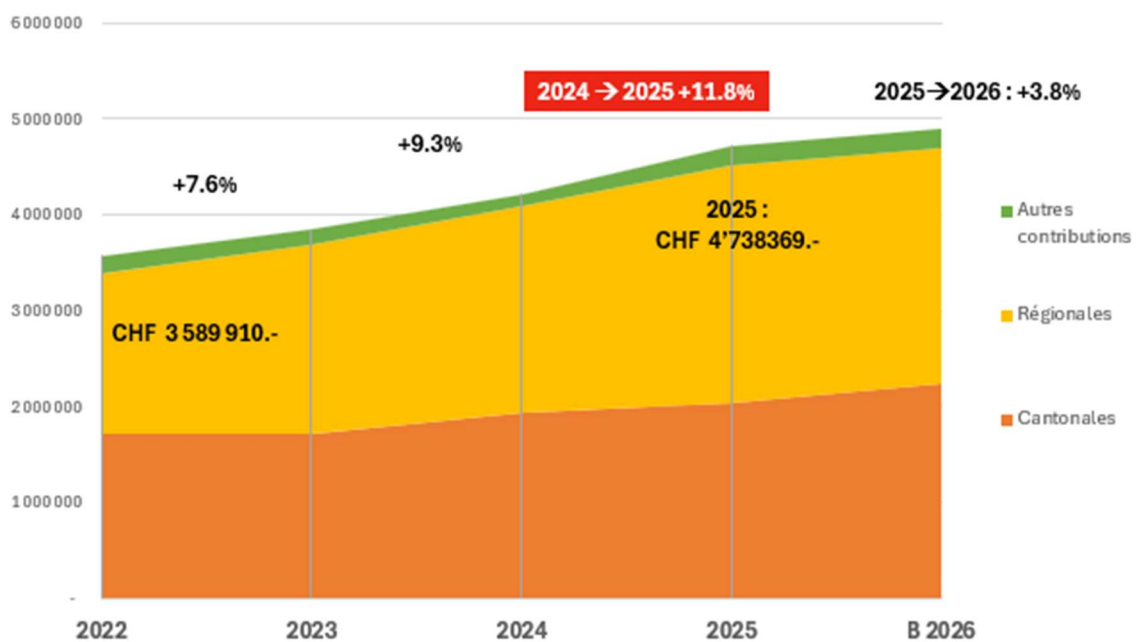
+ CHF 93'867.-(+10.7%) par rapport aux comptes 2024

Le domaine de la prévoyance sociale continue également à progresser de manière significative. Les charges ont augmenté d'environ 10 % par rapport à 2024. L'évolution observée confirme une tendance de fond qui pèse de plus en plus sur les finances communales.

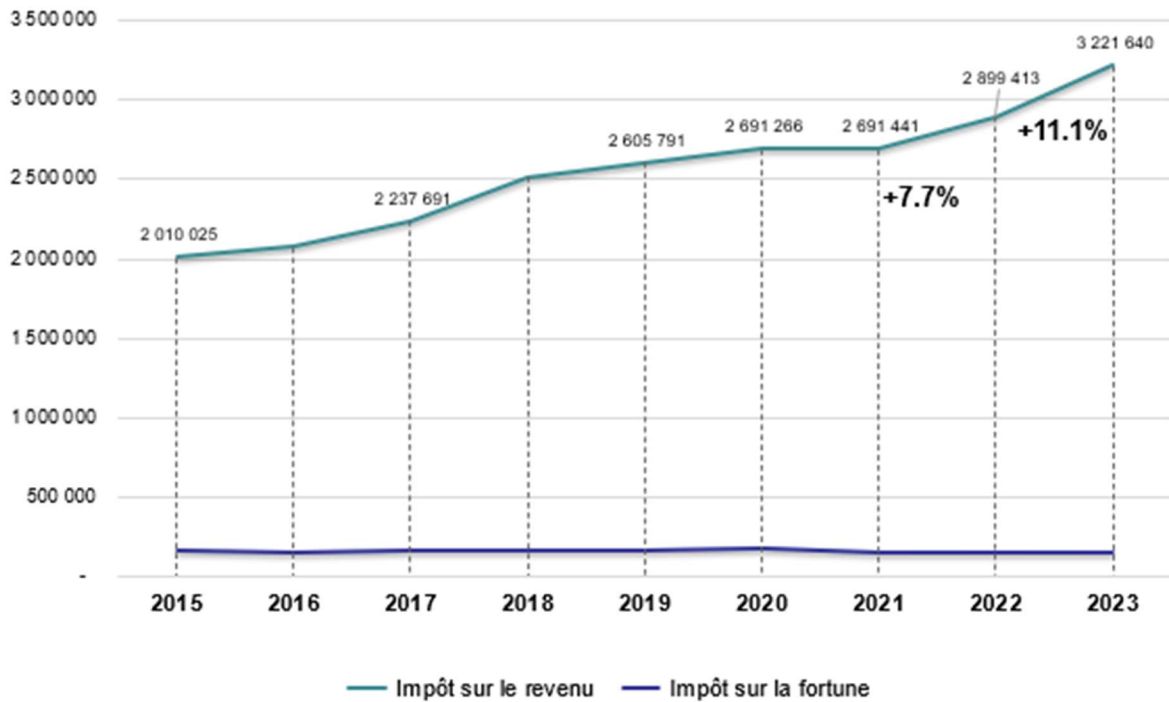
Evolution des charges liées (charges de transferts)

	Comptes 2024	Comptes 2025	Différence	%
Cantonaux	1'937'050	2'038'187	+ 101'137	+5.2%
Régionales	2'143'782	2'482'342	+ 338'560	+15.8%
Subventions / participations intercommunales	140'109	198'085	+ 57'976	+41.4%

Ce tableau indique l'évolution des charges liées cantonales et régionales. L'augmentation des charges est importante au niveau des charges régionales. Ce qui réduit progressivement la marge de manœuvre financière des communes.



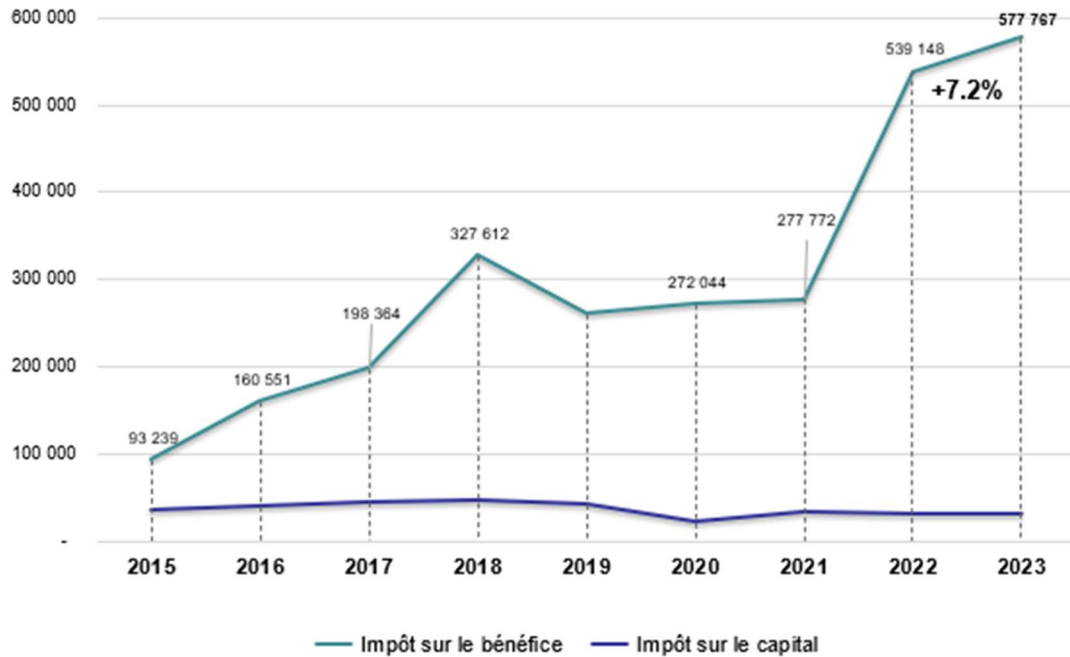
Le graphique met en évidence l'augmentation continue des charges de transferts de ces dernières années. Entre 2024 et 2025, la hausse est particulièrement marquée. Même si une stabilisation partielle est prévue pour 2026, ces charges restent un point de vigilance important.

Impôts ordinaires personnes physiques (facturés)

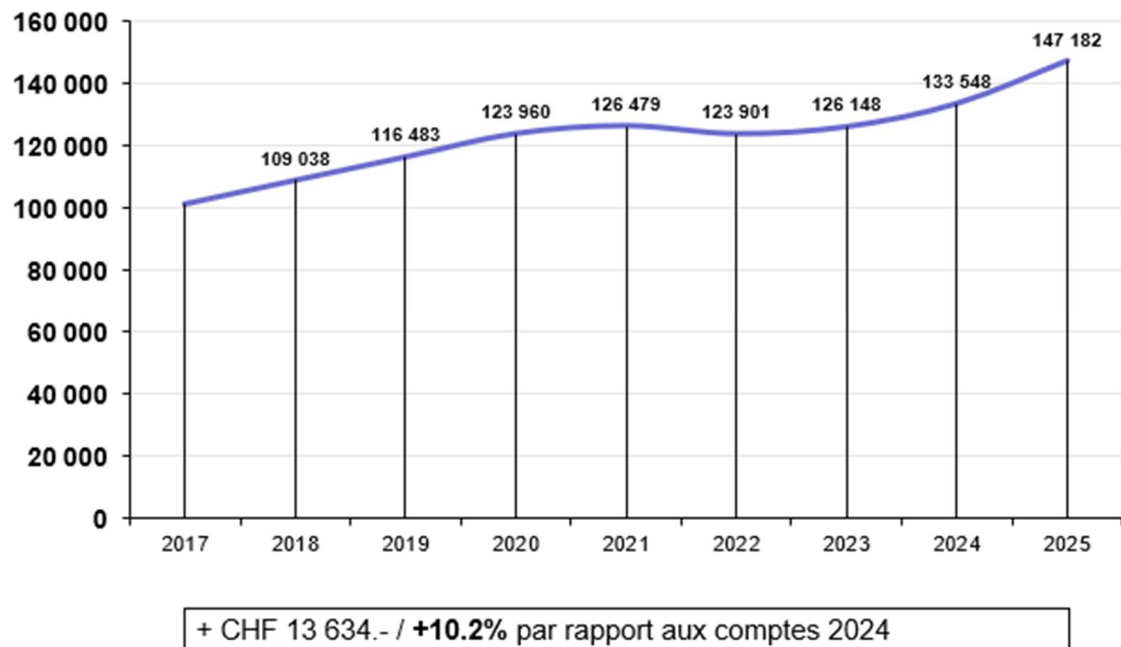
Les recettes provenant des personnes physiques continuent à évoluer favorablement. Cette progression reflète à la fois l'évolution démographique et l'augmentation générale des revenus imposables. Ces recettes constituent la base principale du financement du ménage communal.

Mme Marianne Jancou demande comment peut-on connaître les revenus fiscaux puisque l'année 2025 n'est pas encore taxée.

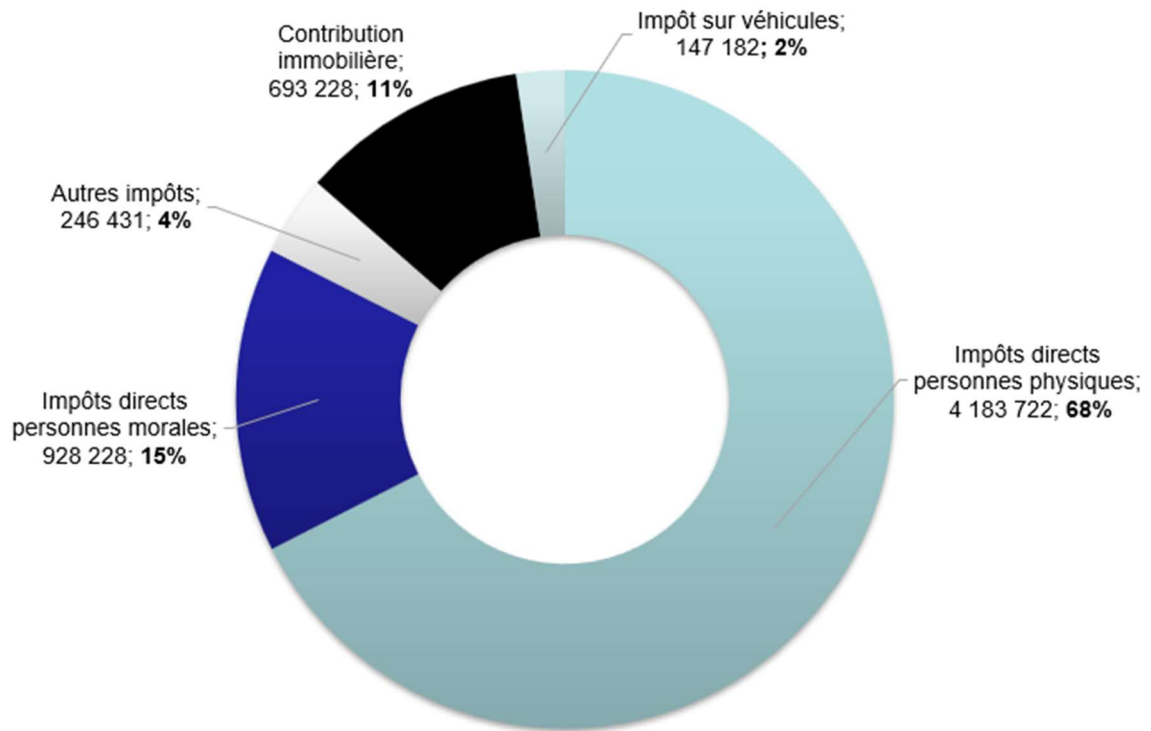
M. Cédric Cuttelod explique que le graphique présenté tient compte des années jusqu'en 2023. La facturation des impôts 2024 est en cours et pour 2025, nous nous basons sur ce qui est connu pour l'année précédente, plus une progression selon les statistiques.

Impôts ordinaires personnes morales (facturés)

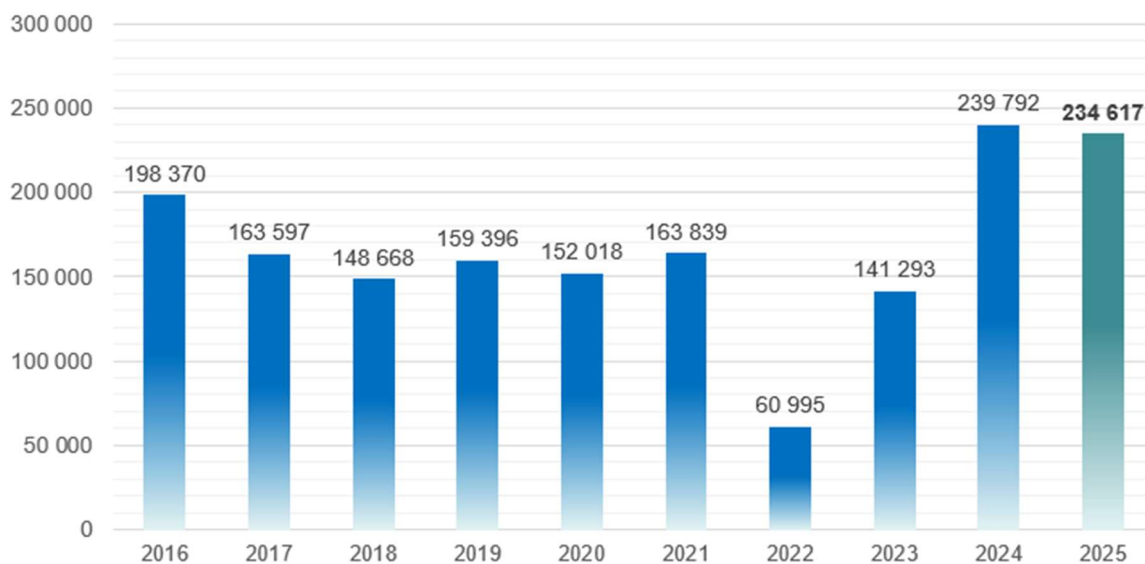
L'impôt sur les personnes morales suit une progression significative des recettes fiscales. Même si ces revenus peuvent varier davantage d'une année à l'autre, ils contribuent positivement aux comptes 2025.

Impôts sur les véhicules

Les recettes liées à l'imposition sur les véhicules poursuivent leur progression ; il s'agit d'une part de l'impôt cantonal rétrocédé par le canton aux communes. C'est une recette relativement stable pour la commune.

Répartition des revenus fiscaux 2025

Ce graphique démontre clairement que la principale source de revenus fiscaux provient des personnes physiques. La dépendance aux recettes fiscales reste donc importante pour l'équilibre financier communal.

Intérêts des dettes

- CHF 5'175 par rapport aux comptes 2024

Les charges d'intérêts restent relativement stables. La légère diminution observée est notamment liée aux amortissements et remboursement d'emprunts effectués ces dernières années. Cela permet de limiter l'impact de la dette sur les comptes courants.

b) Compte des investissements

En milliers de francs	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 ADMINISTRATION	108	-	140	-	-	-
1 ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	-	-	-	-	-	-
2 FORMATION	131	4	-	-	2'781	300
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	-	-	-	-	30	50
4 SANTE	-	-	-	-	-	-
5 PREVOYANCE SOCIALE	-	-	-	-	-	-
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	10	-	135	-	53	-
PROTECTION						
7 ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	245	404	2'000	1'448	1'339	374
8 ECONOMIE PUBLIQUE	363	37	220	169	136	31
9 FINANCES ET IMPÔTS	446	856	-	-	755	4'339
TOTALISATION	1'302	1'302	2'495	1'616	5'093	5'093
Excédents de dépenses						
Investissements nets		411		879		3'584

Les investissements 2025 présentent environ CHF 856'000.00 de dépenses et CHF 445'000.00 de recettes. Les investissements nets s'élèvent à un peu plus de CHF 410'000.00.

Ces investissements permettent à la commune de poursuivre l'entretien et le développement des infrastructures, tout en conservant une situation financière maîtrisée.

c) Rapport de la Commission financière et de l'organe de révision

M. Roger Kuster, Président de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« La Commission financière s'est réunie avec le Conseil communal en date du 4 mai 2026 pour le contrôle des comptes 2025. Des compléments d'information et explications supplémentaires ont été fournis, ceci pour une bonne compréhension des comptes de fonctionnement et des investissements.

L'état du bâtiment a amené le Conseil communal à une réflexion sur son devenir. Une étude sommaire a été commandée pour estimer le coût de la rénovation complète de cette vénérable bâtisse. Le bâtiment présente un état de vétusté d'environ 77 %; les rénovations devraient porter sur l'enveloppe et l'intérieur du bâtiment, ainsi que sur les aspects techniques. Elles sont estimées entre CHF 1'100'000.00 et CHF 1'200'000.00.

Le Conseil communal estime que la commune ne peut pas financer de tels travaux ; le prix de location d'un ou de futurs logements devrait être tout à fait trop élevé pour assurer un rendement minimum. Aussi, il propose de vendre cet immeuble.

Une estimation a été commandée à une agence immobilière de la place bulloise. Tenant compte de tous les critères et spécificités de cette maison, l'agence a calculé une valeur intrinsèque de CHF 420'000.00. L'agence estime la valeur marchande entre CHF 420'000.00 et CHF 450'000.00.

Tenant compte du montant non-négligeable à investir pour rendre à cette maison son lustre d'antan, le Conseil communal propose de mettre en vente au plus offrant. Pour cela, il sollicite une délégation de compétence de la part de l'Assemblée pour un prix qui n'ira pas en dessous de CHF 400'000.00.

Mme Ariane Favre demande quelle surface de terrain est incluse avec la maison ? et qu'advient-il de la grange et de l'annexe situées à l'arrière ? Qu'en est-il du site des antennes situé en contrebas ?

M. le Syndic répond que la commune a fait une demande à l'Autorité foncière cantonale pour dégrever ce bien. En effet, il est classé en zone agricole. N'ayant plus de vocation agricole, la demande a été faite pour séparer la maison du reste de la parcelle. Celle-ci fait au total environ 6'700 m². Une surface de 1'000 m² sera jointe à la maison en elle-même.

Par contre, un acquéreur possédant par exemple des chevaux ou des chèvres pourrait acheter également le solde de la parcelle agricole. Mais il faut qu'il détienne des animaux et qu'il soit inscrit en tant que tel. Il pourrait ainsi valoriser la grange. Ces édifices sont vétustes également.

Pour les antennes, celles-ci sont propriétés d'une société AE technology, basée à Bâle. La commune a exigé que le site soit entretenu et que les antennes qui sont hors service, soient démantelées.

Mme Marianne Jancou demande quelles sont les conditions pour rénover, transformer ou reconstruire cette maison, considérant qu'elle est en zone agricole ?

M. le Syndic explique qu'il ne sera pas possible de la démolir et d'y construire un immeuble. Le bâtiment devra être gardé dans son volume et son aspect, en général.

M. Jonas Gremaud souhaite connaître la valeur du terrain agricole ?

9. Divers

Mme Marianne Jancou relève des soucis de circulation dans les villages, à Estavannens notamment. Elle trouve que les véhicules roulent vite, en particulier des camions.

M. Charles Rime précise que le Conseil communal attend impatiemment l'approbation du dossier relatif aux zones 30 km/h par le Canton. Une fois l'autorisation donnée, le Conseil communal procédera à la mise en place des mesures sur toute la commune. Il espère que cela sera possible à l'automne.

Au terme de ces discussions, **M. le Syndic** clôt cette assemblée ; il est 20.45 h. Il invite toutes et tous à partager un verre au café.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

E. Dupont

Le Syndic :

O. Pharisa